

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10
présents : 7
votants : 8

Date de convocation : 17/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

Etaient présents :

M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; Mme LUDWIG Michèle ;
M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ;
Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) :

M. BAUER Christophe (procuration à M. MARCK Maxime) ; M. HALTER Etienne ; M. JACQUOT Daniel.

Absent(s) : /.

Assistait en outre :

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 16 juillet 2024.**
- 2) **Création d'une chaufferie biomasse : Choix de l'entreprise.**
- 3) **Plan communal de sauvegarde.**
- 4) **Bilan des scènes sauvages édition 2024.**
- 5) **Communications / divers (, ...).**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juillet 2024 n'étant pas finalisé, son approbation est reportée à la prochaine séance.

DCM N°2024-037

CREATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 et le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération n°2022-063 du 24/10/2022 déterminant le projet global « Création de chaufferie biomasse, rénovation énergétique et réaménagement de la salle de la Fraternité »

VU la délibération n°2022-063bis du 24/10/2022 désignant la Société COGENEST de Muhlbach-sur-Bruche (67) comme maître d'œuvre et sollicitant les aides financières auprès de l'Etat, la Région, la CEA ainsi que le dispositif CEE ;

VU la délibération n°2023-012 du 09/02/2023 validant le nouveau coût estimatif des travaux et plan de financement ;

VU la délibération n°2023-027 du 30/03/2023 corrigeant le chiffrage des travaux ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27/06/2024, et fixant au 22 juillet 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la Tranche 1 – Chauffage ;

VU l'analyse des offres établie par la Société COGENEST de Muhlbach-sur-Bruche (67) en date du 23 juillet 2024 ;

CONSIDERANT QUE l'offre retenue par la commission communale d'Appel d'Offres en date du 23/07/2024 est celle de la SARL MOREL de Neuviller-la-Roche (67) ;

VU les subventions attendues dans le projet global pour la réalisation des travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de suivre la décision de la commission communale d'Appel d'Offres, et d'attribuer le marché pour la Tranche 1 - Chauffage à :

• **la SARL MOREL de Neuviller-la-Roche (67) pour un montant HT de 78 126,16 € ;**

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagements et tous les documents concourant à l'exécution de ce marché.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Une dernière relecture du plan communal de sauvegarde déposé par l'entreprise SECUFORMED est demandée aux membres du conseil municipal avec un délai de retour des éventuelles observations, remarques et corrections pour le 10/09/2024.

BILAN DES SCENES SAUVAGES EDITION 2024

Vu l'absence de M. Christophe BAUER qui devait exposer le sujet, celui-ci est reporté à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Anniversaire de mariage : Le Maire accompagné de 2 conseillers se rendra chez les époux Dorsi le jeudi 25 juillet 2024 dans le cadre de leurs noces de diamant et leur remettra un panier garni au nom de la commune.

B : Suppression du réseau cuivre en 2026 : Orange avait informé que des commerciaux prospecteraient dans le village sur une semaine mais il a été constaté un démarchage abusif par certains. Le Maire fera un signalement de la situation.

C : Réunion(s) : Le Maire présente l'invitation au 4^{ème} salon des communes organisé le 19/09/2024 à Strasbourg et la propose aux élus intéressés.

D : Cimetière : Jean-Marc MATHIS intervient pour faire un courrier informatif de la mise en place des concessions. Le Maire griffonne une trame de courrier lors des discussions et donne lecture aux membres. Il est relevé de le finaliser et d'établir la liste des destinataires en commission « Cimetière » prochainement.

Séance du Conseil Municipal levée à 21h00.

SIGNATURES

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	